

FICHE SYNTHÈSE

MANDAT DES ÉQUIPES RESPONSABLES DU BILAN DU BIEN-ÊTRE ET DE LA SANTÉ PHYSIQUE DES PERSONNES RÉFUGIÉES ET EN DEMANDE D'ASILE

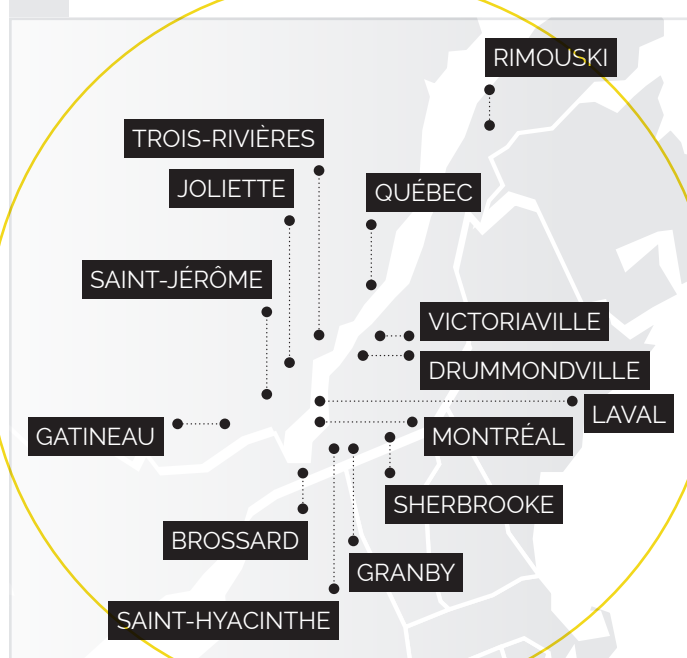
BILAN DU BIEN-ÊTRE ET DE LA SANTÉ PHYSIQUE

Le Bilan du bien-être et de la santé physique (BBSP) constitue une porte d'entrée structurée visant à évaluer rapidement les besoins et à orienter les personnes vers les services appropriés du réseau, dans les six mois suivant leur arrivée au Canada. Ces personnes ont aussi accès aux services réguliers du RSSS.

ÉQUIPES RESPONSABLES DU BILAN

Le MSSS finance les centres intégrés mandatés pour soutenir l'expertise BBSP, selon les besoins et volumes, avec reddition de comptes. Les équipes sont déployées dans 14 villes désignées au Québec.

VILLES MANDATÉES



PERSONNES ADMISSIBLES AU BILAN

Ces personnes présentent des réalités migratoires et administratives singulières, influençant leur accès aux services et à la couverture de santé, et nécessitant une adaptation des interventions et de l'orientation dans le réseau.

Les personnes réfugiées, contraintes de fuir leur pays en raison de persécutions, sont réinstallées au Québec avec le statut de résident permanent.

Les personnes en demande d'asile sollicitent une protection internationale et attendent la décision de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada (CISR); leur statut n'est pas encore reconnu.

Les personnes ressortissantes étrangères ne sont ni citoyennes canadiennes ni résidentes permanentes et sont présentes temporairement au Québec, notamment dans un contexte de crise humanitaire.

PRINCIPES DIRECTEURS

Responsabilité populationnelle : Offrir des services accessibles et coordonnés, fondés sur les besoins et la concertation.

Équité : Adapter les services aux besoins, sans accès privilégié, en tenant compte des vulnérabilités.

Accès à l'interprétation : Atténuer les barrières linguistiques pour assurer une communication adéquate et des soins de qualité et sécuritaires.

MÉCANISMES DE COLLABORATION

L'accueil des personnes réfugiées repose sur une collaboration entre plusieurs acteurs du réseau et partenaires. Cette organisation soutient l'accès au BBSP, facilite l'orientation des personnes et contribue à leur navigation dans le système de santé. Les modalités d'accès peuvent varier selon le statut des personnes, certaines devant notamment entreprendre elles-mêmes les démarches.

ORIENTATIONS MINISTÉRIELLES

Le document *Une passerelle vers un avenir en santé* (MSSS, 2025) décrit les orientations ministérielles concernant les services de santé et les services sociaux offerts aux personnes réfugiées et en situation d'immigration semblable à leur arrivée au Québec.

Deux orientations structurent le mandat des équipes responsables du BBSP :

1 RÉALISER LE BBSP DANS LES DÉLAIS

Le BBSP comprend deux étapes — analyse des besoins et bilan — intégrant chacune un volet physique et psychosocial, à réaliser dans un délai maximal de 90 jours. Offert dans les six mois suivant l'arrivée, il s'adapte aux priorités cliniques et au parcours des personnes.

2 AGIR À TITRE DE PASSERELLE

Le BBSP agit comme une passerelle vers le réseau en établissant une relation de confiance et en facilitant l'accès aux services. Il outille les personnes pour s'orienter dans le système de santé. Le bilan ne constitue pas une prise en charge, mais vise à orienter vers les ressources appropriées selon les besoins.

TRAJECTOIRE D'UN BBSP ET CHEMINEMENT CLINIQUE

